

<https://edd.enseigne.ac-lyon.fr/spip/spip.php?article703>



Education au Développement Durable



3e édition du Prix de l'action éco-déléguée de l'année

- ÉCO-DÉLÉGUÉS - Prix de l'Action Eco-Déléguée -



Date de mise en ligne : dimanche 11 décembre 2022

Copyright © Education au Développement Durable - Lyon - Tous droits

réservés



La troisième édition du "[Prix de l'action éco-déléguée de l'année](#)" est lancée. Elle sera accompagnée par le personnage [Elyx](#), ambassadeur numérique des Objectifs de développement durable (ODD) auprès des Nations Unies.

Les établissements et écoles souhaitant participer sont invités à se faire connaître auprès de [la mission académique EDD S](#) pour un accompagnement éventuel.

La date limite pour envoyer vos réalisations a été repoussée au vendredi 28 avril

Les objectifs de ce concours :

- Participer à la mise en œuvre de l'éducation au développement durable développée par l'Éducation nationale, selon le cadre précisé par les **circulaires du 27 août 2019 et du 24 septembre 2020**
- Encourager et valoriser les **démarches concrètes des élèves** en faveur de la transition écologique et du développement durable, en croisant plusieurs thématiques et plusieurs **Objectifs de développement durable (ODD)** de l'Agenda 2030 des Nations Unies
- **Encourager et valoriser l'engagement des élèves**, en particulier mieux faire connaître le rôle des éco-délégués de classe
- **Mettre en lumière** des exemples et pistes de travail pour les élèves et les enseignants

Ce concours est ouvert aux élèves des **écoles, collèges et lycées d'enseignement général, technologique et professionnel, publics et privés sous contrat**. Les démarches peuvent être conduites, en **associant des établissements de l'enseignement agricole ou des établissements relevant du secteur médico-social**.

Calendrier :

- **jusqu'au 28 avril 2023** : envoi au rectorat des productions, *voir plus bas la modalité pratique*
- début mai 2023 : jury académique et désignation des lauréats académiques
- juin 2023 : examen et délibérations du jury national
- fin juin ou début juillet 2023 : annonce du palmarès national et remise des prix

Règlement du prix de l'action éco-déléguée de l'année 2021-2022

Dans ce concours, les éco-délégués doivent présenter leur action, un projet et sa démarche suivie, dans une vidéo d'une durée d'une minute et trente secondes (1'30) maximum, générique compris (un léger dépassement de quelques secondes est toléré).

Le projet peut être achevé ou bien engagé en s'échelonnant dans le temps.

Pour les écoles, la candidature peut être présentée par des élèves particulièrement engagés pour l'environnement et le développement durable (l'élection d'éco-délégués de classe n'étant pas obligatoire mais fortement conseillée).

La participation à ce concours est organisée en milieu scolaire, avec l'accompagnement et sous la responsabilité des équipes éducatives.

Au plus tard le 28 avril 2023, devront être déposés sur la plate-forme académique de dépôt de documents « **Transmission** » accessible seulement aux **chefs d'établissements** via le portail ARENA (« Intranet, Référentiels et Outils » -Outils d'échange)

- du formulaire d'accompagnement à l'inscription
- du fichier mp4 (vidéo)

Nous vous conseillons de transmettre en parallèle ces éléments à la mission académique EDD-S à l'adresse suivante : edd-academie.chez.ac-lyon.fr.

Pour une transmission éco-responsable du fichier mp4 et du formulaire, merci de les déposer sur l'application sécurisée Filesender via Arena qui générera automatiquement le lien de récupération à nous transmettre.